

Avis au public
Règlement de la Circulation
Modification temporaire
2025 0782 MT

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal par sa décision du 16 octobre 2025, confirmée par le conseil communal le 5 décembre 2025, apporte les modifications temporaires suivantes au règlement communal de la circulation routière de la commune de Bettembourg du 9 juillet 2012 et approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 17 août 2012:

Valable à partir du 20 octobre jusqu'au 19 décembre 2025 inclus:

- **Accès interdit aux piétons (C,3g) entre la rue de la Ferme à Bettembourg et la Z.A.E. Wolser F à Bettembourg;**
- **Accès interdit aux cycles (C,3c) entre la rue de la Ferme à Bettembourg et la Z.A.E. Wolser F à Bettembourg;**

Les délibérations afférentes ont été approuvées par:

Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 24 décembre 2025 et par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 19 janvier 2026 référence : 322/25/CR.

Fait à Bettembourg, le 26 janvier 2026.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

